



Acte de propriété pour un immeuble, question

Par Visiteur

Bonjour, voila la situation...

Mon grand-père a un terrain qu'il a reçu de son père. Mais il n'a aucun acte de propriété justifiant qu'il est propriétaire. Comment puis-je régulariser la situation pour obtenir un titre de propriété?

Mon grand-père est né en 1922

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour, voila la situation...

Mon grand-père a un terrain qu'il a reçu de son père. Mais il n'a aucun acte de propriété justifiant qu'il est propriétaire. Comment puis-je régulariser la situation pour obtenir un titre de propriété?

Assez simplement.

Il suffit de confier la succession de votre grand-père à un notaire du lieu où le grand-père est décédé. Ce dernier procédera au partage de la succession et établira un titre de propriété au nom de votre père.

Très cordialement.